



Délégation de l'Union Européenne en République d'Haïti

Ambassade de France en République d'Haïti

Ambassade d'Espagne en République d'Haïti

**FEUILLE DE ROUTE DE L'UE POUR
L'ENGAGEMENT ENVERS LA SOCIÉTÉ
CIVILE EN HAÏTI**

2014 – 2017

La Communication de la Commission Européenne de septembre 2012 “Les racines de la démocratie et du développement durable : l’engagement de l’Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures » prévoit l’élaboration de feuilles de route dans les pays partenaires. Conçues comme une initiative conjointe entre l’Union Européenne (UE) et les Etats Membres (EM), ces feuilles de route visent à renforcer l’engagement stratégique envers la société civile.

Les conclusions d’octobre 2012 du Conseil accueillent favorablement cette initiative, tout en soulignant qu’elles devraient être développées en prenant en compte les vues de la société civile locale et les structures de coordination existantes.

Le Parlement Européen a aussi exprimé son appui au processus dans sa Résolution de 2013 sur les autorités locales et la société civile et se félicite d’un partenariat plus ambitieux avec les organisations de la société civile.

Les feuilles de route poursuivent l’objectif de développer un cadre stratégique commun pour l’engagement envers la société civile tant de la part de l’UE que des EM, afin d’améliorer l’impact, la prévisibilité et la visibilité des actions européennes.

Les feuilles de route cherchent également à accroître la cohérence de la coopération européenne envers la société civile, à travers les différents instruments et programmes, ainsi qu’à améliorer progressivement la coordination et l’échange de bonnes pratiques entre les Délégations, Etats Membres et d’autres acteurs internationaux. Elles s’adressent à tous les pays d’Amérique Latine, des Caraïbes, d’Afrique, Asie, Pacifique et de la région du voisinage.

1 ETAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN HAÏTI

La société civile haïtienne se compose d'une grande variété d'acteurs dont le degré d'organisation varie fortement. On peut identifier comme appartenant aux organisations de la société civile (OSC) haïtienne: les organisations communautaires de base (OCB), les organisations plus structurées de type organisations non gouvernementales (ONG), les syndicats et organisations d'employeurs, les coopératives, les universités, les associations religieuses et autres groupements spirituels, les réseaux ou fédérations incluant les associations culturelles, sportives et, enfin, les plateformes.

Historiquement, c'est dans les années 80 que la société civile haïtienne a commencé à s'affirmer lors de mouvements citoyens contre le régime de l'époque. Dans les années 90, elle émerge durablement dans la sphère publique grâce aux appuis extérieurs pendant le deuxième gouvernement Aristide. Cette situation profite surtout à un type d'organisation de la société civile: les ONG dédiées au développement. Le séisme de 2010 a mobilisé des ONG étrangères qui ont bénéficié de l'afflux de fonds internationaux afin d'aider à la reconstruction du pays. La présence massive de ces nouveaux venus a, dans une certaine mesure, dépassé les Autorités haïtiennes, qui n'ont pas toujours pu suivre et contrôler les actions entreprises par ces acteurs.

L'Etat haïtien s'est progressivement doté d'un cadre à la fois institutionnel et légal visant à répertorier et gérer les organisations de la société civile. La Constitution de 1987 fait de la participation communautaire un élément central et essentiel de la bonne gouvernance. Les dispositions constitutionnelles sont complétées par des lois spécifiques visant les différents acteurs de la société civile, tel que par exemple, la Loi no. 6, relative aux syndicats qui reconnaît aux travailleurs le droit de s'associer. Les ONG bénéficient également d'une couverture légale leur permettant d'accomplir leur mission (Décret du 14 septembre 1989). Les OCB, qui sont très nombreuses en Haïti, par contre, n'ont pas de statut juridique spécifique. Sous l'impulsion du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, la révision du cadre légal régissant le fonctionnement des OSC est à présent en cours.

Le dialogue entre la société civile et l'Etat a été historiquement assez limité en raison de la méfiance de l'Etat vis-à-vis des OSC et la grande liberté d'action de ces dernières qui agissent souvent sans se soucier du cadre étatique. Afin d'encourager les échanges entre institutions étatiques et organisations de la société civile, un dispositif a été créé via des tables de concertation, pour la plupart non opérationnelles. Cette situation incite les OSC à se tourner davantage vers les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales que vers les autorités nationales faute d'espace de dialogue et d'échange pour trouver des solutions aux problèmes de leur territoire.

Traditionnellement, la société civile en Haïti contribue pour la plupart à délivrer des services, en particulier les services de base. Elle peut aussi être active dans la défense et la protection des intérêts ou des droits des citoyens. De nombreuses OSC (coopératives, ONG, associations des producteurs, chambres de commerce etc.) contribuent à augmenter le revenu des familles et facilitent l'investissement dans différents domaines économiques. Les activités soutenues par ce type d'organisations sont la vente de produits agricoles, la transformation des fruits, du café, de l'arachide et celle des produits artisanaux et de la pêche. Les OSC actives dans le domaine des droits de l'homme se consacrent à des activités de plaidoyer et suivent l'action des pouvoirs publics.

D'un point de vue organisationnel, les OSC haïtiennes sont, selon leur nature, plus ou moins structurées. L'analphabétisme et les faibles ressources constituent un frein majeur au développement et à la maturation de ces organisations en particulier au niveau local et en milieu

rural. Le manque de transparence et la faiblesse de leur gouvernance interne les empêchent également de se développer. Les ressources des OCB proviennent des cotisations des membres, parfois complétées par des dons de notables de la communauté. Quelques OCB parviennent à fonctionner grâce aux revenus provenant de leurs activités, notamment l'agriculture et l'artisanat. Rares sont les OCB recevant une aide directe de la part d'ONG étrangères et de bailleurs de fonds internationaux. Enfin, on observe une différence significative en termes de soutien organisationnel et financier selon la situation géographique. Les organisations opérant dans la capitale ou en zone urbaine sont plus favorisées que celles actives en milieu rural. Par ailleurs, le réseautage entre OSC opérant dans le même secteur existe mais manque de structuration.

2 ENGAGEMENT ACTUEL DE L'UE

La Délégation de l'UE a mis en place un dialogue avec la société civile, en particulier avec les OSC locales, afin de renforcer la pertinence de ses interventions. C'est le principal bailleur de fonds à organiser de telles consultations. L'UE et ses EM échangent avec les OSC plusieurs fois par an sur les priorités d'intervention du Fonds Européen de Développement (FED), sur la définition des priorités des thèmes des appels à propositions Acteurs Non Etatiques / Autorités Locales (ANE-AL) et Droits de l'Homme (IEDDH), sur les politiques de développement. La Délégation consulte également des groupes restreints d'OSC pour échanger sur certaines questions sensibles généralement liées aux droits humains. Ce dialogue pourrait être renforcé et institutionnalisé dans les années à venir via le programme de renforcement de la société civile en Haïti prévu dans le cadre du Programme Indicatif National du 11^{ème} FED.

Dans le cadre du Programme d'Appui au Renforcement de la Société civile en Haïti (PARSCH), financé par le 10^{ème} FED, plusieurs activités ont été réalisées afin de renforcer les capacités de la société civile haïtienne: le renforcement des capacités et de structuration des OCB dans trois départements (Nord, Nord-Est et Centre), le réseautage des OSC autour de cinq thématiques, le financement et le suivi des projets proposés par les OCB, le suivi des avant-projets de loi relatifs aux associations et ONG. En parallèle, d'autres actions de renforcement et de réseautage ont été menées à travers les projets encourageant le dialogue entre les organisations de la société civile et l'Etat, notamment pour la recherche de synergies au niveau local pour la résolution de conflits ou en faveur du développement. Cet environnement propice au dialogue se retrouve particulièrement au niveau local, notamment avec les municipalités et autres sections communales.

Plusieurs Etats Membres sont actifs dans le financement des OSC, principalement à travers des partenariats avec des OSC européennes et haïtiennes :

-L'Agence Française de Développement, a mis en place à un niveau global un Cadre d'Intervention Transversal 2013-2016 en faveur des initiatives des OSC qui guide l'ensemble de ses actions et relations avec les OSC. Parmi les priorités se trouvent le renforcement des capacités des OSC, l'augmentation du volume et de la qualité des actions entreprises par des OSC, la promotion des droits humains fondamentaux, la facilitation de la participation des citoyens à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques. La coopération française s'applique également à renforcer le dialogue avec les OSC haïtiennes à travers un programme d'appui spécifique visant le renforcement du respect des Droits de l'Homme et l'amélioration des conditions des populations les plus vulnérables.

- L'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement finance depuis 2007, le programme de renforcement des Unités de Coordination des Activités des ONG (UCAONG) en améliorant, entre autres, le système de registre et d'inscription pour accroître son efficacité et sa

transparence; c'est dans le cadre de ce programme que les Conseils Départementaux de Coordination d'Activités des ONG ont été créés. D'une autre part l'AECID porte une attention spéciale aux OCB dans deux de ses secteurs prioritaires, l'Education et la Pêche, pour permettre une plus forte participation de la Société Civile aux enjeux de leur développement.

Les autres bailleurs travaillent avec les OSC en qualité de prestataires de service ou interlocuteurs « politiques » dans la plupart de leurs programmes. La Banque Interaméricaine de Développement a mis en place un 'conseil de consultation' pour structurer son engagement avec certaines OSC.

Plusieurs enseignements ont été tirés suite au dialogue et aux consultations ad hoc menées par la Délégation de l'UE en Haïti et les Etats Membres avec les représentants des OSC:

- Il est souhaitable d'avoir un dialogue organisé et structuré, avec des objectifs précis, clairement expliqués et compris.
- Il est souhaitable d'avoir plusieurs types de consultation. En ce qui concerne la récolte des données, les ateliers de travail et les formulaires sont à préférer aux réunions car ils permettent plus de franchise et d'aborder des sujets parfois sensibles. Par contre, les sessions plénières sont à préférer pour les séances de restitution et de retro-alimentation ou pour des travaux opérationnels qui nécessitent une certaine transparence (définition des priorités des lignes directrices par exemple).
- Le renforcement des capacités doit se baser sur l'existant. Ainsi il est important de prendre le temps de bien cibler les actions de renforcement tout en capitalisant sur les bonnes pratiques et tirer les leçons des interventions passées.
- Il faut respecter le rôle des institutions étatiques, les actions des OSC étant complémentaires à celles de l'Etat.

3 PRIORITÉS D'INTERVENTION - PÉRIODE 2014-2017

VISION:

Harmonisation des interventions de l'UE et des Etats Membres envers la Société Civile pour le développement d'Haïti.

PRIORITE 1:

Adopter et mettre en œuvre une approche commune de l'Union Européenne et ses Etats Membres avec la société civile.

- *Mise en place d'un mécanisme de coordination des actions en appui à la société civile UE/EM;*
- *Rédaction et diffusion d'un document de planification des actions conjointes et des actions individuelles des EM, de l'UE;*
- *Mise à jour de la cartographie sur les OSC en Haïti.*

PRIORITE 2:

Structurer le dialogue entre l'UE et les OSC.

- *Mise en place d'un mécanisme de concertation assurant le dialogue entre UE/EM et les OSC;*

- *Capitalisation des projets d'appui aux OSC financés par l'UE et les EM en Haïti pour la période 2008-2014;*
- *Appui des actions pour une amélioration de l'organisation et de la gouvernance interne des OSC.*

PRIORITE 3:

Faciliter le dialogue entre les OSC et le Gouvernement dans les secteurs prioritaires d'intervention de l'UE et de ses Etats Membres et renforcer leurs relations.

- *Appui pour améliorer le cadre légal;*
- *Appui aux autorités haïtiennes pour réviser et rationaliser le système d'enregistrement des OSC;*
- *Appui aux instances de dialogue entre les OSC et l'Etat;*
- *Financement d'activités ciblant les OSC pour renforcer leurs capacités d'analyse, de dialogue et de suivi des politiques publiques sectorielles;*
- *Appui à la participation des OSC dans le dialogue sur les politiques sectorielles entre l'UE et les autorités haïtiennes y inclus dans le cadre de la réforme de l'Etat et dans les secteurs de développement prioritaires du 11^{ème} FED.*